



Guide des bonnes pratiques

**Pour l'organisation des services de garde éducatifs
pour les CPE**

**Dans le cadre des mesures de protection dans le
contexte de la COVID-19**

Mise à jour en date du 2 juillet 2020

Table des matières

Préambule	5
Obligations CNESST	5
Employeur	5
Travailleuse	5
Documents de référence	5
Principes directeurs	6
Bonnes pratiques pour l'arrivée	8
Procédure d'arrivée des travailleuses au CPE	9
Procédure d'accueil des enfants	9
Bonnes pratiques pour le départ	11
Procédure de départ des enfants	11
Procédure de départ des travailleuses du CPE	11
Sécurité affective des enfants	12
Bonnes pratiques pour le ratio des groupes et de l'installation	14
Bonnes pratiques pour l'organisation du travail	15
Organisation du travail de l'équipe de travail – éducatrice ou personnel en présence enfant	16
Organisation du travail de l'équipe de travail – personnel de bureau	16
Bonnes pratiques pour les activités	17
Les activités intérieures	17
Les activités extérieures	18
Bonnes pratiques pour la sieste des enfants	20
Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, du matériel pédagogique et des équipements	21
Bonnes pratiques pour les repas et les collations	22
Bonnes pratiques pour les gestionnaires	23
Bien-être du personnel	24
Communication avec le personnel	24
Garder contact	25
Communication dans le service de la garde - Affichage	25
Communications avec les parents	26
Fournisseurs et visiteurs	26
Aménagement des lieux	27

Les demandes des médias	28
<i>Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives</i>	29
Le port du masque	29
Le port de la protection oculaire (lunette ou visière)	30
Le port des gants	31
Le changement de vêtements.....	31
Autres mesures de prévention applicables à l'extérieur du CPE (en dehors des heures de travail)	31
<i>COVID-19</i>	33
Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes	33
S'il y a une personne au CPE en attente d'un test ou qui est atteinte de la COVID-19	34
<i>Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection</i>	36
Nettoyage des surfaces	36
Nettoyage des jouets et équipements (à l'intérieur et à l'extérieur)	36
Soins auprès des enfants	37
Changement de couches	37
Les équipements de protection individuelle (ÉPI)	38
Lavage des mains du personnel.....	38
Soin des mains	40
Tousser dans le coude – étiquette respiratoire	41
Mouchage	41
Soins aux enfants	42
<i>Besoin d'aide?</i>	43
<i>RÉFÉRENCES ET ANNEXES</i>	44
Recommandation ou directives	44
Affiches et documents	44
Informations générales	44
Références sur la désinfection et les mesures préventives	45
Références gouvernementales	46

Ce guide a pour objectif d'appuyer les gestionnaires et les équipes de travail dans l'organisation des services de garde en installation pendant la pandémie de la COVID19. Il ne constitue en rien une obligation ou une norme et doit être considéré à titre de référence ou de pistes d'action. Il s'appuie sur l'expérience des services de garde d'urgence des dernières semaines ainsi que de l'ensemble des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des directives de la Santé publique (DSP), des consignes du ministère de la Famille (MF) ainsi que des obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document changent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place ainsi que la science.

Voici plusieurs suggestions de bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place afin de réduire les risques de contamination. Le tout ne remplace d'aucune manière les consignes de la Santé publique ainsi que ce qui est mis en place par le Gouvernement du Québec, entre autres par le biais du ministère de la Famille.

Remerciements



Depuis le début de cette situation de crise sanitaire, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) et le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) travaillent en étroite collaboration afin de soutenir le réseau des CPE/BC. Le présent guide s'inspire donc, entre autres, des différents échanges que nous avons eu avec nos collègues du CQSEPE. Nous profitons de l'occasion pour les remercier.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des CPE\BC pour leur contribution importante à la rédaction de ce guide, et ce, dans les différents échanges, questions discussions et groupes de travail.

Geneviève Bélisle
Directrice générale
AQCPE

Préambule

Ce guide de bonnes pratiques a été produit en respect des recommandations de l'INSPQ, des directives de la Santé publique, du ministère de la Famille ainsi que des obligations de la CNESST afin d'accompagner les CPE dans la réalisation des services de garde en installation dans un contexte **de pandémie COVID-19**.

Obligations CNESST

Employeur

L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La [Loi sur la santé et la sécurité du travail](#) (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51 LSST). Pour ce faire, il doit, entre autres, mettre en œuvre des méthodes d'identification, de correction et de contrôle des risques.

Dans le contexte de la COVID-19, l'employeur doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses contre les risques de contamination. L'employeur doit également les informer sur les risques liés à leur travail dans le cadre de ceux liés à la COVID-19. Il doit également leur assurer la formation, la supervision et l'entraînement appropriés afin que tous aient l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

Travailleuse

Chaque travailleuse a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 LSST). Pour ce faire, elle doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans le milieu de travail. La travailleuse doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. Si elle voit des risques ou si elle a des suggestions à cet égard, elle doit en faire part au comité de santé et de sécurité (s'il y en a un) et à sa gestionnaire.

Documents de référence

Dans tous les documents de référence, il y a plusieurs recommandations nommées, surtout dans les documents de l'INSPQ et du Ministère. Vous allez remarquer qu'il est souvent indiqué « *autant que possible* », « *si possible* », « *promouvoir* », « *privilégier* », et autres synonymes du même genre. Cela veut dire que vous devez faire votre possible pour tendre vers ces indications. Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat, mais d'une obligation de moyens. Toutefois, un inspecteur de la CNESST peut exiger de mettre en application les différentes recommandations de l'INSPQ, du ministère de la Famille ou autres dérogations qu'il juge nécessaires.

Principes directeurs

- Prendre l'information uniquement de [sources fiables concernant la pandémie de la COVID-19](#). Depuis le début de la pandémie, des tonnes d'informations sont divulguées, sans toutefois être validées scientifiquement. Il est important d'être vigilant avec les informations que vous transmettez à vos équipes.
- Respecter en tout temps **l'hygiène des mains** tant pour les travailleuses que pour les enfants, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Respecter le principe de **distanciation physique** :
 - o 2 mètres entre les adultes
 - o 2 mètres entre les adultes et les enfants
 - o 1 mètre entre les enfants de différents groupes
 - o Aucune distanciation entre les enfants d'un même groupe
- Accentuer les mesures d'hygiène, de désinfection ainsi que l'étiquette respiratoire tout au long de la journée.
- Favoriser la stabilité des groupes d'enfants avec une éducatrice attirée, autant que possible. Lors des rotations, tenter de maintenir les mêmes éducatrices qui effectuent la rotation et les remplacements pour un groupe d'enfants.
- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes (entre adultes et avec les enfants) doit être gardée au travail, de l'arrivée à la sortie, en l'absence de moyens de protection. À noter que la distanciation physique ne s'applique pas entre les enfants du milieu de garde issus d'un même groupe, mais une distance de 1 mètre s'applique avec les enfants des autres groupes.
- **Maintenir la communication ouverte avec l'équipe de travail.**
- Être attentif [aux symptômes](#) en lien avec la COVID-19, et ce, tant pour les enfants et les adultes.

Symptômes de COVID-19

Si vous avez les symptômes suivants, appeler le 1 877 644-4545 :

1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
Apparition ou aggravation d'une toux		Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit)
Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche)		Mal de gorge
Difficulté respiratoire		Diarrhée
Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût		

- **Les enfants et le personnel symptomatiques ne doivent pas être admis au CPE.**
- Afin de vous assurer que votre produit désinfectant élimine la COVID-19, vous référer à la [liste de Santé Canada](#).
- Limiter le nombre de personnes qui sont dans une pièce en même temps (INSPQ).
- Passer en revue quotidiennement la [liste de vérification fournie par la CNESST](#).
- Voir la section [Bibliothèque pour les gestionnaires](#) de l'AQCP. Vous y trouverez des documents, des affiches et des références pour vous soutenir.

Bonnes pratiques pour l'arrivée

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- Une posture sécuritaire, mais bienveillante est de mise dans les circonstances. Ainsi, ne pas hésiter à expliquer, avec humanité, le protocole qui a été mis en place selon les recommandations reçues des autorités de la Santé publique, du ministère de la Famille et de la CNESST. Faire preuve de sensibilité envers l'enfant et sa famille de manière à les rassurer.
- L'accès doit être refusé à tout enfant qui présente [des symptômes associés à la maladie](#). Toute personne présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19, comme indiqué sur le site du gouvernement, doit immédiatement être retirée, puis on doit appeler au 1 877 644-4545 et suivre les indications qui seront fournies (CNESST)
- L'accès doit également être refusé à toute personne, enfant ou membre du personnel, dont une personne avec qui elle est en contact à son domicile, qui présente des symptômes de la COVID-19, qui est sous investigation ou qui est en attente des résultats d'un test (CNESST).
- Organiser les arrivées de manière à réduire les goulots d'étranglement et à limiter le nombre de personnes en même temps lors de l'accueil. Par exemple, en offrant un horaire des arrivées aux parents lorsque c'est possible, selon leur groupe attitré.
- Évaluer s'il est possible d'avoir un partage du terrain avec le voisinage pour mieux organiser la cour extérieure et avoir plus d'espace.
- Créer des zones accueillantes et intéressantes à l'extérieur, selon les groupes d'âges.
- Demander à toute personne qui se présentent au CPE de se laver les mains dès son arrivée, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, à l'aide d'un distributeur à solution hydroalcoolique (concentration minimale d'alcool de 60%) ou d'un autre équipement permettant le lavage des mains. Il peut s'agir d'une station de lavage avec de l'eau et du savon.
- Informer les parents au préalable de la procédure et des mises à jour en place à leur installation.
- Le CPE peut refuser un enfant s'il considère que la santé et sécurité des personnes (personnel et/ou enfant) est potentiellement compromise.

- Les informations destinées aux parents les plus à jour sont affichées dans la première porte d'accès au CPE et les mécanismes de communication privilégiés sont les envois par courriels et les appels téléphoniques.

Procédure d'arrivée des travailleuses au CPE

- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de la travailleuse. Cette procédure doit être **effectuée tous les jours**. Voir le document disponible sur notre site : [Vérification des symptômes chez les travailleuses](#).
- Les renseignements ainsi recueillis sont de nature confidentielle. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ceux-ci (CNESST).
- Demander aux travailleuses de respecter les différentes mesures préventives mises en place:
 - Le respect du principe de distanciation physique. Si ce n'est pas possible, le port des équipements de protection individuelle (ÉPI) est obligatoire (CNESST)
 - Le respect de l'étiquette respiratoire
 - Le respect des règles d'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur
 - Le respect des consignes de nettoyage et de désinfection au CPE

Procédure d'accueil des enfants

- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de l'enfant. Cette procédure doit être **effectuée tous les jours**.
- Dans la mesure du possible, transmettre le questionnaire quotidien par voie électronique (ex. courriel ou SMS automatisés) pour éviter les goulots d'étranglement lors des heures de pointe à l'arrivée le matin (MF).
- Il est recommandé que les parents ne circulent pas dans le CPE. Toutefois, si vous le jugez nécessaire, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire ainsi que la distanciation physique sont primordiales. Il est recommandé d'instaurer une procédure et de la communiquer aux parents. Celle-ci pourrait contenir les informations suivantes :
 - Le respect du principe de distanciation physique (2 mètres). En cas d'impossibilité, demander au parent de porter un masque ou couvre-visage afin de protéger les autres personnes
 - Le respect de l'étiquette respiratoire en tout temps
 - Le respect des règles d'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur (lavage des mains)
 - Demander à ce que ce soit le même parent qui amène l'enfant au CPE
 - Demander au parent de respecter un horaire d'arrivée

- Au vestiaire, réduire le plus possible le nombre de parents et d'enfants présents en même temps, afin de favoriser la distanciation physique.
- Dès l'arrivée de l'enfant, favoriser le maintien de celui-ci auprès des enfants de son groupe.
- Autant que possible, accueillir les enfants dans la cour extérieur plutôt qu'à l'intérieur du CPE puisqu'il y a plus d'espace, dans la plupart des cas.
- En cas de pluie, choisir des lieux suffisamment grands pour accueillir les enfants des différents groupes, en évitant, autant que possible, que ceux-ci se regroupent à moins de 1 mètre. Il s'agit d'une obligation de moyens plutôt que de résultats.

Bonnes pratiques pour le départ

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

Procédure de départ des enfants

- Si vous autorisez les parents à se déplacer dans le CPE, il est recommandé d'instaurer une procédure. Celle-ci pourrait contenir les informations suivantes :
 - Le respect du principe de distanciation physique (2 mètres). En cas d'impossibilité, demander au parent de porter un masque
 - Le respect de l'étiquette respiratoire en tout temps
 - Le respect des règles d'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur (lavage des mains)
 - Demander à ce que ce soit le même parent qui amène l'enfant au CPE
 - Demander au parent de respecter un horaire d'arrivée
 - Limiter l'accès au parent seulement
- Demander au parent de récupérer le sac de linge sale (si nécessaire) et de couches à laver (s'il y a utilisation de couches réutilisables).

Procédure de départ des travailleuses du CPE

Avant de quitter le CPE, les travailleuses doivent :

- Retirer les lunettes de protection (protection oculaire) et le masque de procédure de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel à la maison (CNESST).
- Se laver les mains avant de quitter le CPE.

Sécurité affective des enfants

Évidemment, la situation actuelle amène une prestation de services différente et commande une grande tolérance à l'ambiguïté. Notre contexte d'accueil et les inquiétudes dans les foyers peuvent constituer une source de stress et d'anxiété importante pour les jeunes enfants.

- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants, et ce, peu importe leur âge. Vous référer au [site internet de l'AQCPE](#) à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »
- Être sensible, attentive et chaleureuse demeurent les éléments-clés à intégrer dans le cadre des pratiques exercées auprès des enfants.
- La COVID-19 vous amènera à aborder ce contexte inhabituel qui peut être une source de stress pour certains. Rester sensible aux émotions verbales et non-verbales permet de décoder ensemble ce que cela fait vivre à l'enfant. Cela reste une pratique à privilégier. Ces manifestations peuvent donc se faire de plusieurs façons et leur permettre de s'adapter à diverses situations.
- Maintenir des communications positives dans le groupe via un enthousiasme réel envers les découvertes, intérêts et goûts qu'ils continueront à développer au quotidien malgré la COVID-19.
- Accueillir l'émotion des enfants peut se faire par une proximité avec eux mais cela n'est pas le besoin de tous les enfants. Il est possible de nommer, d'échanger avec l'enfant, de chercher avec lui des alternatives de réconfort ensemble et de lui en proposer au besoin. Se rapprocher de l'enfant et le prendre dans vos bras demeure bien sûr possible et parfois même nécessaire pour certains enfants.
- Être à l'écoute des besoins et réalités des enfants de tous âges. Des outils pour discuter des mesures d'hygiène, sur la manière de *prendre soin de soi et des enfants* de la COVID-19 ou du stress en contexte de pandémie sont disponibles sur le [site internet](#) de l'AQCPE.
- Informer les enfants lorsque vous accueillez de nouveaux amis.
- Prendre le temps d'expliquer pourquoi vous portez des équipements de protection (masque, visière et autre), s'il y a lieu.

Voici quelques conseils en provenance du CHU Sainte-Justine :

- Informer les enfants que la COVID-19 est une nouvelle maladie contagieuse ressemblant à un gros rhume apparu partout dans le monde.

- Utiliser des mots simples en fonction de l'âge de l'enfant.
- Nommer les symptômes sans être alarmiste.
- Rester positif en mentionnant que des médecins et chercheurs travaillent pour trouver des remèdes et des vaccins.
- Demander aux enfants ce qu'ils ont entendu et ce qui les inquiète. Il est important de corriger les fausses informations et toujours se référer aux sources d'informations fiables, valides et vérifiées.
- Répondre à leurs questions et ne pas hésiter à leur dire lorsque vous ne connaissez pas la réponse.
- De plus, porter une attention particulière aux signaux non verbaux de stress et adopter une posture de bienveillance (mais sécuritaire) afin de rassurer l'enfant inquiet ou réagissant aux changements.

Bonnes pratiques pour le ratio des groupes et de l'installation

Afin d'assurer la continuité des services, organiser les groupes et les équipes de travail afin de limiter au maximum les échanges, les contacts et le nombre de personnes dans la même pièce dans la mesure du possible selon vos besoins opérationnels et la réalité de votre installation. Les bonnes pratiques ci-dessous sont donc des moyens pour prévenir la contagion.

- Le ratio global de votre installation prescrit dans le cadre de la COVID-19 par le ministère de la Famille (MF) doit être respecté, selon la séquence donnée par celui-ci.
- Si possible, privilégier de mettre les enfants d'une même fratrie dans un même groupe (INSPQ).
- La distanciation de deux mètres n'est pas exigée pour les enfants d'un même groupe. (INSPQ).
- Favoriser des mesures de distanciation physique de 1 mètre entre les différents groupes d'enfants et aménager les lieux dans ce sens.
- Privilégier la stabilité des enfants dans un groupe. Il est toutefois possible d'intégrer de nouveaux enfants, sans toutefois dépasser les ratios prescrits. Idéalement, les enfants qui fréquentent le service de garde à temps partiel devraient toujours être accueillis au sein du même groupe (MF). En vue de la période estivale, les groupes peuvent être effectués à la semaine en lien avec la stabilité.
- Garder les mêmes enfants dans le même groupe éducatrice-enfants (INSPQ).
- Éviter au maximum la rotation du personnel entre les différentes installations d'un même CPE.
- Favoriser les remplacements à long terme avec le personnel provenant des agences de placement afin d'assurer une certaine stabilité (INSPQ).
- Éviter les rassemblements dans le CPE, notamment dans les vestiaires et la salle de motricité. Identifier les lieux qui peuvent être des endroits problématiques et prévoir des horaires ou une méthode de communication lorsqu'un groupe doit y aller.

Bonnes pratiques pour l'organisation du travail

Une planification de l'organisation du travail et la révision de vos méthodes de travail dans le cadre de la COVID-19 vous permettra de faciliter la présence de tous au CPE. Cela sera dans le respect de vos obligations et surtout des consignes et des mesures de protection, et ce, tant pour les travailleuses que pour les enfants.

- Dans la mesure du possible, les horaires de travail ont été établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes à l'installation et à respecter la distanciation afin de pouvoir offrir le service ainsi que l'ensemble des tâches à effectuer.
- Conserver un registre de toutes les personnes présentes dans chaque installation par jour et par local, incluant le personnel de bureau, les gestionnaires.
- Faire la liste des travailleuses considérées comme étant vulnérables selon l'INSPQ. Noter que les conditions personnelles des travailleuses sont des données confidentielles et que seul un billet du médecin pourrait justifier l'absence du travail pour une condition personnelle particulière face à la situation actuelle de la COVID-19.
- Conserver un registre de votre personnel qui est en isolement et celui qui est exclu du travail ou en télétravail pour cause de vulnérabilité.
- Se doter d'un plan de relève en cas d'isolement, d'arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou autres absences.
- Maintenir le plan des mesures d'urgence à jour, notamment en cas d'évacuation à l'extérieur, et en informer vos équipes.
- Avoir un nombre suffisant de secouristes en milieu de travail, tel que stipulé par la CNESST, et s'assurer de la transmission des informations concernant les interventions des secouristes dans le contexte de la COVID-19. (CNESST) [Voir notre blogue à ce sujet](#)
- Demander au personnel d'apporter des vêtements de rechange.

Organisation du travail de l'équipe de travail – **éducatrice** ou personnel en présence enfant

- Autant que possible, toujours garder les mêmes enfants dans le même tandem éducatrice-enfants.
- Pour les groupes doubles, mettre en place une délimitation au sol (collant, ruban adhésif, etc.) afin d'éviter que les groupes entrent en contact les uns avec les autres. Autant que possible, il est demandé de respecter une distance minimale de 1 mètre entre les groupes d'enfants.
- Si possible, les éducatrices devraient toujours travailler dans la même installation. Il est important de prévoir vos besoins afin de pouvoir planifier les horaires du personnel.
- Discuter en équipe des moments où la distanciation physique est possible dans la journée et des modalités de fonctionnement dans le respect des exigences de la CNESST.
- Favoriser les remplacements à long terme avec le personnel provenant des agences de placement afin d'assurer une certaine stabilité (INSPQ).

Organisation du travail de l'équipe de travail – **personnel de bureau**

- Selon l'espace de vos bureaux, effectuer des rotations avec un horaire pour les présences au CPE afin de respecter la distanciation de 2 mètres entre vous.
- Dans les bureaux, si vous ne pouvez pas effectuer une rotation du personnel avec le télétravail, prévoir la pose de barrières physiques (cloison pleine transparente) entre différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés (CNESST).
- Limiter le partage de matériel, des équipements et des accessoires (ex. stylos, téléphones, souris, ordinateurs) (CNESST).
- Dans la mesure du possible, éviter en tout temps les déplacements des enfants dans l'espace des bureaux.

Bonnes pratiques pour les activités

Le personnel et les enfants doivent continuer leurs activités intérieures et extérieures selon la routine la plus stable et sécurisante possible. Toutefois, il faut toujours être vigilante dans ces situations, car cette période représente une très grande partie de la journée.

- Favoriser les activités à l'extérieur.
- Garder les mêmes enfants dans le même groupe éducatrice-enfants (INSPQ).
- Respecter les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains à l'intérieur et à l'extérieur.
- Favoriser la distanciation physique entre les groupes et entre l'éducatrice et les enfants :
 - o 2 mètres entre les adultes
 - o 2 mètres entre les adultes et les enfants
 - o 1 mètre entre les différents groupes d'enfants (**nouveau**)
 - o Aucune distance entre les enfants d'un même groupe (**nouveau**)
- Respecter l'étiquette respiratoire (ex. tousser dans son coude).

Les activités intérieures

- Tous les jouets qui avaient préalablement été retirés en raison des difficultés à les nettoyer et désinfecter sont maintenant autorisés depuis le 18 juin 2020 par le ministère de la Famille. Afin de limiter les risques de contamination, ces jouets doivent être utilisés uniquement par les enfants d'un même groupe.
- Éviter les activités exigeant un contact direct entre les enfants des différents groupes (ex. se tenir la main) ou le partage d'objets.
- S'il y a partage de jouets et d'équipements entre des enfants de différents groupes, il est nécessaire de les nettoyer et les désinfecter avant le partage.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants aux salles de motricité).

Les activités extérieures

- Les sorties extérieures sont à privilégier et fortement encouragées.
- Les enfants et le personnel doivent se laver les mains avant, pendant et au retour de la sortie extérieure.
- Favoriser des mesures de distanciation physique de 1 mètre entre les différents groupes d'enfants et aménager les lieux dans ce sens.
- Éviter les rassemblements.
- Faire un maximum d'activités dans la cour extérieure tout en limitant le mélange des groupes d'enfants, autant que possible. Encore une fois, il s'agit d'une obligation de moyens plutôt que de résultats. Pour ce faire, voici quelques exemples :
 - Réduire le nombre de groupes en même temps dans la cour
 - Organiser la cour de manière à regrouper les enfants des différents groupes à des endroits spécifiques
 - Diversifier les activités extérieures : un groupe d'enfants pourrait utiliser le pouponbus, un autre au parc, un autre au terrain de jeu de la ville, etc.

Les modules de jeux fixes (structures)

- Tous les modules de jeux peuvent être utilisés dans la cour extérieure à condition de pouvoir les nettoyer et désinfecter dans la journée.

L'aire de jeu

- Dehors, il est possible de soutenir le jeu et la curiosité des enfants avec des jeux d'exploration libre avec les éléments de la nature. Par exemple, les laisser explorer la terre, le sable, la boue, regarder les insectes, les petits animaux qui nous entourent, les cailloux, les branches, les jeux d'ombres et de la lumière, sentir le vent, etc. En observant et en s'intéressant aux initiatives des enfants, l'éducatrice peut les soutenir et les accompagner en leur posant des questions ou en engageant un dialogue avec eux sur ce qu'ils voient ou découvrent.

Les sorties dans le quartier et au parc

- Il est possible de se déplacer dans les grands espaces (terrain de soccer) pour les jeux libres, si le parc n'est pas fermé au public par la municipalité et si vous avez la possibilité de respecter la distanciation physique en vous rendant au parc et pendant les jeux libres. Nous vous invitons à faire l'évaluation de la situation pour votre milieu et à agir en conséquence. Bien sûr, vous pouvez prendre rendez-vous avec un des

professionnels en santé et sécurité au travail de l'AQCP pour faire l'évaluation pour votre milieu.

- Le pouponbus peut être utilisé dans la mesure où ce sont seulement les mêmes enfants du même groupe qui l'utilisent lors d'une sortie. Le pouponbus devrait être nettoyé et les surfaces fréquemment touchées devraient être nettoyées et désinfectées à son retour au CPE. (INSPQ)

L'utilisation de la piscine et des jeux d'eau

- Lors de la baignade en piscine, il est essentiel de respecter les mesures d'entretien telles que décrites dans le [*Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*](#). Lorsqu'elles sont appliquées avec rigueur, étant donné la sensibilité des coronavirus aux désinfectants, la transmission du virus par l'eau est peu probable.
- Pour les pataugeoires, il est recommandé de les vider, les nettoyer et désinfecter entre l'utilisation de chaque groupe ou de prévoir une pataugeoire par groupe.
- L'utilisation des jeux d'eau où les eaux usées vont directement dans les égouts peuvent être utilisés.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les jeux d'eau (ex. alternance des groupes d'enfants).
- Dans la mesure du possible, maintenir la distanciation physique d'un mètre entre les enfants de différents groupes pendant l'activité.
- Faire sécher les serviettes et les maillots de bain séparément.
- Prévoir une fréquence de lavage des serviettes et maillots de bain dans un contexte de retour à la normale à ce niveau. Si le parent fournit la serviette et le maillot de bain, vous pouvez lui remettre le tout dans un sac pour qu'il effectue le lavage.

Bonnes pratiques pour la sieste des enfants

Continuer d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention, et ce, même pendant la sieste. Une bonne préparation et des mesures d'hygiène bien coordonnées sont de mises.

- L'organisation de la sieste, le rangement des matelas et l'entretien de la literie sont effectués en toute normalité.
- Le matériel de réconfort des enfants (toutou, doudou) est permis, mais devrait idéalement rester dans les locaux et être nettoyé par le service de garde (MF).
- S'assurer du nettoyage régulier de la literie (couverture et housse), environ 1 à 2 fois par semaine (MF).

Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, du matériel pédagogique et des équipements

*Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Les coronavirus ne survivent **pas longtemps sur les objets**. Ils vont survivre sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Cela dépend notamment du type de surface, de la température et de l'humidité ambiante. (Source : Quebec.ca/coronavirus)*

- Aménager les lieux pour avoir le plus de distance possible entre les personnes (de différents groupes et entre adultes) (INSPQ).
- Limiter le nombre de personnes qui sont dans les mêmes pièces en même temps (INSPQ).
- Revoir la circulation et les interactions entre les travailleuses afin de les limiter (CNESST).
- Tous les jouets qui avaient préalablement été retirés en raison des difficultés à les nettoyer et désinfecter sont maintenant autorisés depuis le 18 juin 2020 par le ministère de la Famille. Afin de limiter les risques de contamination, ces jouets doivent être utilisés uniquement par les enfants d'un même groupe.
- Retour du matériel et des jouets précédemment exclus : crayons, papier, ciseaux, casse-tête, livre, doudou pour la sieste, etc., et diminution de la fréquence de la désinfection des jouets utilisés par un même groupe (MF).
- Utiliser une feuille de tâches de désinfection pour faciliter la gestion des locaux et du matériel pédagogique. Voir [Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19](#) (document Word à télécharger) sur notre site Internet.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants). Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants de différents groupes (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant, ou les enfants du même groupe qui manipulent le matériel).

Bonnes pratiques pour les repas et les collations

Il est important de maintenir les mesures d'hygiène dans ce contexte.

- Bien que la COVID-19 ne semble pas se transmettre par l'ingestion d'aliments, par précaution, le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise (INSPQ).
- Dans la mesure du possible, éviter l'usage de douchettes sous pression (robinet de style-chef) pour déloger les aliments afin d'éviter les éclaboussures au visage. Utiliser plutôt un prétrempage ou déloger les résidus d'aliments à l'aide d'un linge ou d'une éponge (INSPQ).
- La responsable de l'alimentation doit rester dans la cuisine, autant que possible, et éviter les contacts avec les collègues et les enfants.
- Mandater une personne pour aller chercher la nourriture à la cuisine et la distribuer ou, sinon, demander à la responsable de l'alimentation de respecter le principe de distanciation physique lorsqu'elle viendra porter la nourriture dans le local.
- Bien recouvrir la nourriture, les bacs contenant la vaisselle et les ustensiles.
- Les gourdes et verres peuvent être utilisés dans un contexte normal, à l'usage exclusif par l'enfant et s'ils sont lavés à la fin de la journée.
- Nettoyer les aires de repas après chaque repas qui sont utilisées seulement par les membres du personnel et les désinfecter quotidiennement (CNESST).
- Analyser quels aliments doivent être compostés, jetés à la poubelle ou rapportés à la cuisine afin d'éviter la contamination.
- Bien se laver les mains après la manipulation de vaisselle et d'ustensiles sales.
- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer à [notre site internet à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation »](#).
- Pour plus d'informations site [du MAPAQ](#).

Bonnes pratiques pour les gestionnaires

La gestionnaire du CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents et le personnel. La gestionnaire est très importante pour soutenir l'équipe. Informez, informez et informez!

- Maintenir le comité de gestion de crise avec un membre du personnel et un membre du conseil d'administration afin d'anticiper les enjeux possibles au niveau de vos opérations.
- Prévoir aussi un plan de relève, si la gestionnaire doit s'absenter en raison de la COVID-19 ou d'autres raisons. Une relève immédiate du comité de gestion de crise pourra assurer le relais.
- Tenir votre conseil d'administration informé de l'évolution de la situation afin de répondre aux questions, de proposer la marche à suivre pour le retour, ainsi que recevoir les questions et commentaires.
- Autant que possible, assurer la présence d'un gestionnaire pour s'assurer du respect des consignes par les parents, les enfants et les travailleuses.
- Vous assurer de faire des suivis avec l'équipe travaillant auprès des enfants en respectant le principe de distanciation physique ou en portant les équipements de protection individuelle requis.
- Effectuer des suivis réguliers et des rétroactions avec tout le personnel sur les procédures mises en place.
- Fournir les équipements de protection individuelle (ÉPI) en quantité suffisante et former le personnel qui aura à les utiliser. À ce sujet, nous vous proposons de consulter notre dossier thématique concernant l'utilisation des ÉPI sur notre site internet dans la section [Bibliothèque pour les gestionnaires](#).
- Suivre les formations offertes par [l'INSPQ](#).

Bien-être du personnel

- Afin d'assurer la sécurité psychologique du personnel, la sécurité physique est un prérequis et il est donc important de mettre en place des mesures de protection et d'informer votre personnel.
- Être ouvert sans céder à la panique, rester souple et bienveillant avec votre équipe de travail. Le retour graduel à la normalité sera parsemé d'enjeux sur la qualité du service, mais il est important de réduire ses attentes et assumer que ce changement occasionnera des erreurs, un manque d'estime de soi et un sentiment de perte de contrôle chez certaines personnes.
- Mettre en place une activité ou un geste de reconnaissance : mots personnalisés, prise en charge d'un repas, mur de remerciement des parents, partage de bons coups et des réussites depuis le début de la pandémie, etc.
- Prévoir de petites attentions à vos travailleuses, notamment en fournissant les collations dans la salle de repos du personnel.
- Offrir le soutien nécessaire à votre équipe pour la gestion du stress. Pour de l'aide, ne pas hésiter à prendre connaissance des outils disponibles sur le site de l'AQCPE.
- Empathie, bienveillance et souplesse envers les travailleuses. Prévoir un espace ou des moments pour permettre à l'équipe de partager ses témoignages/anecdotes/réflexions liées à l'expérience vécue, et, de façon dissociée à ces partages, la possibilité d'exprimer ses préoccupations, craintes et questions. Rappeler l'importance de la confidentialité de chacun.
- Mettre en place des activités de mobilisation dans le contexte de la pandémie lors de l'intégration du personnel. Il est recommandé de faire des rencontres individuelles avant d'entreprendre des rencontres d'équipe pour bien anticiper l'état d'esprit de l'équipe.
- Pour plus d'information et de détails, consulter le site de l'AQCPE pour accéder à la Bibliothèque pour les gestionnaires. Des outils vous sont offerts.
- Consulter la fiche produite par l'INSPQ concernant [la réduction des risques psychosociaux du travail en contexte de pandémie COVID-19](#).

Communication avec le personnel

- Présenter et informer votre personnel des étapes à venir, de votre plan de continuité des services, des rôles et responsabilités, des moyens de prévenir le virus, ainsi que

des moyens de communication devant vous permettre de rester en contact, tel qu'une chaîne téléphonique.

- Informer votre personnel de la répartition des tâches, des procédures et des attentes en précisant que celle-ci pourrait devoir changer en raison de l'évolution de la situation.
- Diriger le personnel vers des sources d'information appropriées, notamment ceux disponibles sur le site du ministère de la Famille et sur le site Quebec.ca/coronavirus.
- Le site web sera un outil, mais pas le seul. Internet, des web vidéo, d'autres sites web et le téléphone seront également utilisés pour communiquer de façon claire, proactive et en temps opportun.
- Attention, les informations et les communications doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité et il doit être maintenu actif.

Garder contact

- Dans le contexte, il est important de maintenir les canaux de communication très actifs : informer l'équipe de l'évolution des directives et des recommandations, d'anticiper les besoins de l'équipe, de faire des rappels constants, etc.
- Utiliser les médias sociaux de votre CPE pour les communications générales et pour maintenir le lien avec le personnel. Une section du site web ou l'intranet du CPE peut aussi être utilisée pour préciser les informations relatives à la pandémie.
- Maintenir la communication avec l'ensemble de l'équipe de travail.
- Prévoir des rencontres (idéalement virtuelles) fréquentes avec les membres de l'équipe afin de les tenir au courant des changements lors des prochaines étapes.
- Pour le personnel absent du CPE, les appeler individuellement pour vous informer d'eux et maintenir un contact bienveillant

Communication dans le service de la garde - Affichage

- Installer à la vue de tous et rendre disponible les différentes affiches demandées par la CNESST, notamment sur le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Vous trouverez le tout sur le site de l'AQCPE, dans la [Bibliothèque pour les gestionnaires](#).
- Dans tous les locaux, afficher et rendre disponible la procédure de changement de couches. Vous pouvez vous référer au document [procédure de changement de couche](#).

- Afficher et rendre disponible la description des symptômes liés à la COVID-19 et demander au personnel et aux parents de vous aviser au moindre doute.
- Mettre, à un endroit spécifique dans votre CPE, les numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer, notamment en période de pandémie. Une équipe de soutien à la gestion est mise en place en plus des deux substituts.

Communications avec les parents

- Informer les parents concernant le fonctionnement dans votre service de garde, les mesures mise en place, le code de vie et les attentes que vous avez pour l'accueil des enfants, ainsi que la procédure en matière d'isolement (CNESST).
- Les informer de l'évolution de la situation et évaluer leurs besoins selon les directives du ministère de la Famille.
- Transmettre aux parents les informations provenant du ministère de la Famille.
- Informer les parents du moyen de communication qui sera utilisé pour communiquer avec eux.
- Diriger les parents vers des sources d'informations appropriées, notamment celles fournies par le gouvernement.
- Utiliser le babillard d'entrée de votre CPE ou la porte d'entrée pour afficher les informations utiles pour les parents.
- Conscientiser les parents à l'importance de garder à la maison un enfant si lui ou un membre de la famille a des symptômes ou attend les résultats d'un test en lien avec la COVID-19. Cette conscientisation ne doit pas être moralisatrice. Prendre le temps d'écouter les besoins du parent et lui rappeler votre devoir de protéger tout le monde.
- Attention, les informations doivent être mises à jour régulièrement.
- Transmettre aux parents les explications, la procédure et le fonctionnement au CPE.

Fournisseurs et visiteurs

- Les parents, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires ont été informés des mesures mises en œuvre dans le service de garde pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leur déplacement à l'intérieur du service de garde (CNESST).

- Anticiper les besoins afin d'assurer la continuité des services, entre autres quant aux équipements de protection individuelle, produits désinfectants, produits alimentaires, etc.
- Si vous anticipez un manque d'équipements de protection individuelle, aviser les fournisseurs des produits dans les plus brefs délais pour organiser la livraison.
- Limiter les portes d'entrées autorisées aux fournisseurs et visiteurs. Idéalement celles-ci ne doivent pas être les mêmes que celles pour les enfants et parents.
- Respecter le principe de distanciation physique avec les fournisseurs autant que possible. Sinon, exiger le port des équipements de protection individuelle par les employés du fournisseur et par les travailleuses du CPE.
- En présence d'une personne au CPE, demander au livreur de déposer les colis au sol ou sur une surface surélevée (chariot, table) afin d'éviter les remises en main propre.
- Le matériel peut être laissé à l'entrée dans une boîte identifiée à cet effet ou devant la porte arrière.
- Avoir une communication claire destinée à vos fournisseurs. Indiquer que vous devez appliquer des mesures strictes pour limiter la propagation du virus.
- Prévoir une liste de fournisseurs locaux si vos fournisseurs ne sont plus disponibles.
- Si vous devez acheter des aliments à l'épicerie, favoriser l'achat en ligne et la livraison. Lorsque vous recevrez la livraison, limiter les manipulations ou déplacements dans le CPE. Nettoyer les surfaces ayant été en contact avec la livraison.

Aménagement des lieux

- Si possible, réserver une installation sanitaire uniquement pour les travailleuses, non accessible aux enfants (INSPQ).
- Prévoir un endroit pour les travailleuses afin qu'elles puissent se changer et laisser des vêtements de rechange.
- Prévoir un endroit pour entreposer les protections oculaires du personnel, les masques et l'inventaire des équipements de protection individuelle.
- La circulation et les interactions entre les travailleuses sont limitées (CNESST).

Les demandes des médias

Dans ces circonstances exceptionnelles, toute demande provenant d'un journaliste ou d'un média doit être impérativement acheminée vers la direction générale du CPE qui verra à en assurer le suivi.

- Tout membre du personnel est invité à s'abstenir de répondre aux questions de journalistes.
- Par ailleurs, il est très important de garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente des résultats d'un test de dépistage ou qui ont obtenu un résultat positif. Nous souhaitons ainsi éviter tout risque de poursuite pour diffamation ou atteinte à la réputation pour le CPE, ses travailleuses et les parents.
- Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service des communications de l'AQCPE.

Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives

Le port des équipements de protection individuelle, tels que les gants, le masque et la protection oculaire, s'avère être des mesures supplémentaires afin de protéger le personnel du CPE dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

La CNESST impose et rend obligatoire les équipements de protection pour toute période où la travailleuse ne peut maintenir la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes.

- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes (entre adultes et avec les enfants) doit être gardée au travail, de l'arrivée à la sortie, en l'absence de moyens de protection (CNESST).
- Les équipements de protection individuelle sont fournis gratuitement par l'employeur, et ce, à toutes les travailleuses présentes au CPE. L'inventaire doit être contrôlé par l'employeur afin d'éviter le gaspillage.
- Le personnel doit respecter en tout temps les directives de la CNESST concernant le port des ÉPI ainsi que les règles de sécurité du CPE.
- Une trousse d'urgence doit être disponible et préparée d'avance. Elle doit contenir minimalement des gants, un masque de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique (CNESST).
- Les ÉPI ne doivent pas être apportés à la maison.
- L'entretien des ÉPI relève des travailleuses.
- Lorsque qu'un ÉPI est à changer, la travailleuse doit montrer l'usure ou expliquer la raison pour laquelle il doit être changé afin de limiter le gaspillage et pour un souci écologique.
- Consulter la [Foire aux questions – EPI](#) et [Procédure sur le port des équipements de protection individuelle en période de réouverture](#) pour davantage d'informations.

Le port du masque

- Le port du masque n'exempte en aucun temps les mesures d'hygiène établies et mises en place dans le CPE, notamment le lavage des mains.

- Vous assurer que le personnel utilise correctement le masque de manière à ne pas s'auto-contaminer en portant ses mains au visage. Il est important de former l'ensemble de l'équipe et de vérifier si les personnes sont confortables.
- Pour le moment, le port du couvre-visage personnel ou fait maison n'est pas possible en CPE, et ce, pour des raisons de qualité du matériel, lequel doit être validé par la Santé publique.
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur notre site internet pour de plus amples informations au sujet du masque.
- Il est important de ne pas dessiner sur le masque ou d'y apporter des modifications.
- Les masques doivent être changés aux 4 heures ou dès qu'ils deviennent humides ou souillés.
- Attention, le port du masque n'est pas recommandé chez les enfants. De plus, il est interdit pour tout enfant de 2 ans et moins. Les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage ou masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter.
(Gouvernement du Québec)
- Lors du retrait, effectuer le tout de façon sécuritaire et disposer le masque dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (CNESST).

Le port de la protection oculaire (lunette ou visière)

- Comme les yeux sont une voie de pénétration du virus, l'utilisation d'une protection oculaire permet de diminuer les risques de contamination.
- Le port de la protection oculaire n'exempte en aucun temps les mesures d'hygiène établies et mises en place dans le CPE, notamment le lavage des mains.
- Le masque doit être utilisé en tout temps avec la protection oculaire, et ce, même si la protection oculaire couvre une bonne partie du visage.
- Lors du retrait, effectuer le tout de façon sécuritaire et par la suite désinfecter avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur notre site internet pour de plus amples informations au sujet de la protection oculaire.

Le port des gants

- Le port des gants est obligatoire : lors du changement de couches; lors de l'assistance aux enfants qui utilisent le pot d'apprentissage et/ou la toilette; lorsqu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang; lors de la désinfection et lors des autres activités pour lesquelles le personnel en porte normalement (INSPQ).
- Les gants ne sont recommandés que lorsque les travailleurs seront en contact direct avec une personne malade ou avec un objet ou un environnement contaminé.
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc, doivent être utilisés pour l'exécution des travaux ménagers ou pour nettoyer et désinfecter les surfaces souillées de sang ou d'autres liquides biologiques.
- Le port des gants ne remplace pas le lavage des mains. Pendant le port des gants ou lorsque les mains risquent d'être infectées, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte ou les commutateurs de lumière). Le lavage des mains reste vraiment la pratique à privilégier.

Le changement de vêtements

- Le port du sarrau pourrait être aussi une pratique à privilégier lors de l'arrivée au CPE. Il doit être retiré de façon sécuritaire et lavé au CPE à la fin de la journée.
- Avant de quitter le CPE, la travailleuse, dans la mesure du possible, retire ses vêtements et les dispose dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel (CNESST).
- Laver les vêtements portés au travail après chaque journée, conformément aux instructions du fabricant en utilisant le réglage d'eau le plus chaud approprié pour ces articles et le détergent habituel (INSPQ).

Autres mesures de prévention applicables à l'extérieur du CPE (en dehors des heures de travail)

- Pour les adultes, le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque le principe de distanciation physique ne peut pas être respecté.
- Au retour du travail, appliquer des règles d'hygiène qui permettent d'éviter la contamination des membres de votre famille. Par exemple :

- Retirer vos vêtements en arrivant à la maison si vous avez les mêmes vêtements qu'au travail et les mettre au lavage
- Se laver les mains et se changer
- Aller immédiatement vous laver, si nécessaire
- Désinfecter les poignées de portes, clés, téléphone, intérieur de la voiture côté conducteur et tous objets que vous aviez entre les mains depuis le début de la journée

Bonnes pratiques en cas d'une personne qui a des symptômes de la COVID-19

À des fins de prévention, il faut limiter la présence au CPE des personnes présentant des symptômes à la COVID-19.

- Consulter les outils ([Vérification de l'état de santé des enfants](#)) ([Vérification de l'état de santé des travailleuses](#)) pour le triage des personnes qui entrent dans votre installation (parents, enfants et travailleuses). Il contient les informations du document du ministère de la Famille et répondra aux exigences de la CNESST.
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Vous pouvez communiquer avec nous afin de nous partager la situation.
- Consulter le site suivant pour connaître [les symptômes](#) relatifs à la maladie.
- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.
- Pour avoir les numéros de la Santé publique, consulter [les coordonnées des directeurs de Santé publique](#) disponible sur notre site internet.
- Consulter le [Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 en service de garde \(préscolaire\)](#) de l'INSPQ et [l'Aide à la décision](#).

Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes

- En tout temps, tenir un registre des personnes qui sont en isolement et qui ont des symptômes.
- Inclure la politique d'exclusion des enfants malades et l'afficher dans la salle du personnel, en plus de la remettre aux parents.
- Discuter régulièrement, en réunion d'équipe, de la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade et qui présente des symptômes.
- Si une travailleuse ressent les symptômes, celle-ci doit quitter immédiatement l'installation.
 - Une fois que le membre du personnel présentant des symptômes est parti, désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par le membre du personnel, avec les produits appropriés et les équipements de protection requis (CNESST).

- L'enfant présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet (CNESST).
 - Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant qui a des symptômes, le temps que son parent vienne le chercher (CNESST).
 - Celui-ci doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque et de la protection oculaire (CNESST). Le tout doit être disponible dans la trousse d'urgence.
 - Une fois que l'enfant présentant des symptômes est parti, désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'enfant, avec les produits appropriés et les équipements de protection requis (CNESST).
- Le membre du personnel doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure (chirurgical) et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique (CNESST).
- L'équipement réutilisable doit être désinfecté (ex. protection oculaire, si réutilisable) (CNESST).
- À la suite de la désinfection du local d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (l'espace où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique pour les laver ou les remettre aux parents (CNESST).
- Si un cas est suspecté, les parents des enfants du groupe de l'enfant affecté, le membre du personnel responsable de l'isolement et celui de ce groupe doivent appeler au **1 877 644-4545** pour obtenir des consignes de la Direction de la santé publique (CNESST).

S'il y a une personne au CPE en attente d'un test ou qui est atteinte de la COVID-19

- En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures indiquées par la Santé publique.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).

- Il est important de garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.
- Informer le ministère de la Famille au **1 855 336-8568**.

Critères d'exclusion du CPE

- Vous référer au document suivant : **AQCPE** : [Aide à la décision en service de garde éducatif en lien avec la pandémie de COVID-19](#)
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Veuillez communiquer avec l'AQCPE afin de nous partager la situation.

Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

En général, la COVID-19 [ne survit pas longtemps sur les objets](#).

De manière générale :

- Pour tous les jouets et équipements : 1 fois par jour
- Pour le module extérieur de jeu et équipements extérieurs : environ 1 à 2 fois par jour
- Pour les surfaces fréquemment touchées : environ 1 à 2 fois par jour

Nettoyage des surfaces

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection normale des surfaces et matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.

Désinfecter régulièrement les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, robinets, interrupteurs, etc.), environ 1 à 2 fois par jour (MF).

Nettoyage des jouets et équipements (à l'intérieur et à l'extérieur)

- De façon générale, tout jouet ou équipement peut être utilisé et partagé par les enfants (ex. livres, crayons, casse-têtes, déguisements, poupées, piscines, modules de jeux, etc.). Il faut viser un rehaussement des activités de nettoyage et désinfection en général (minimalement 1 fois par jour), et mettre l'accent sur l'importance de pratiquer régulièrement l'hygiène des mains. Si les jouets sont partagés par plus d'un groupe la même journée, les désinfecter entre chaque groupe (MF).
- Procéder à la désinfection régulière du module extérieur de jeu et des autres équipements extérieurs (ex. vélos, piscines), environ 1 à 2 fois par jour. La désinfection peut se faire surtout sur les surfaces fréquemment touchées (ex. barreaux du module de jeu, rebord de la piscine, poignées des vélos) (MF).
- Entre les utilisations des enfants de différents groupes, nettoyer et désinfecter les jouets et les jeux.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces doit porter des gants jetables ou lavables. À la suite du nettoyage et de la désinfection

des surfaces, la personne doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.

Désinfection

- S'assurer de respecter les fiches de données de sécurité (FDS) lors de l'utilisation des produits dangereux.
- Respecter les consignes du fabricant.
- Utiliser la [*Procédure et principes directeurs à suivre pour la prévention des infections en période de pandémie COVID-19*](#), ainsi que l'[*Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19*](#).

Soins auprès des enfants

- Lorsqu'une éducatrice doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants (poupons), elle doit :
 - Porter les cheveux longs attachés;
 - Se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant;
 - S'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer ses vêtements;
 - Déposer ses vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs;
 - Avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde (CNESST).
- Lorsqu'une éducatrice doit aider un enfant qui a besoin d'assistance pour aller aux toilettes, les éducatrices doivent porter des gants et doivent se laver les mains et celles de l'enfant à l'eau tiède avec du savon pendant au moins 20 secondes.

Changement de couches

- Dans le respect des recommandations de l'INSPQ, des obligations de la CNESST et des recommandations de l'AQCPE, voici la procédure qui doit être affichée dans toutes les zones de changements de couches.
 1. Rassembler à l'avance tout le matériel nécessaire (couche, lingettes, débarbouillettes, gants, crème, etc.);

2. Se laver les mains et celles de l'enfant avant de changer sa couche;
 3. Mettre des gants;
 4. Faire monter l'enfant par les escaliers de la table à langer, si possible, ou le soulever dans les bras sur la table à langer désinfectée (pour les plus petits);
 5. Retirer la couche, nettoyer l'enfant et enlever les gants;
 6. Jeter la couche et les gants dans une poubelle réservée à cet usage;
 7. Remplacer la couche;
 8. Laver les mains de l'enfant et le refaire descendre par les escaliers de la table à langer lorsque possible ou le faire descendre dans les bras (pour les plus petits);
 9. Nettoyer la surface de la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 10. Désinfecter la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 11. Se laver les mains au moins 20 secondes à l'eau tiède avec du savon.
- Dans le contexte, si des couches lavables sont utilisées, les déposer dans un sac hermétique et les remettre aux parents à la fin de la journée pour le lavage (INSPQ).

Les équipements de protection individuelle (ÉPI)

- Avant de quitter le CPE, retirer la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (INSPQ).
- Désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, le cas échéant) avec un produit adapté à l'équipement (INSPQ).

Lavage des mains du personnel

Se laver souvent et régulièrement les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes. Cela limite les risques de transmission dans le milieu de travail (CNESST).

Le lavage des mains devrait être fait :

- À l'arrivée et au départ au CPE;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;
- Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant et après avoir changé un pansement;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- Après avoir nettoyé un enfant ou des jouets;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
- En entrant et en sortant des locaux et après chaque utilisation de l'équipement collectif;
- À tout autre moment jugé nécessaire. Le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise.

Pour éviter de nuire à un nettoyage efficace :

- NE PAS porter de bijoux aux mains;
- NE PAS porter d'ongles artificiels, d'ornements à ongles ou d'ongles trop longs (>34 mm);
- NE PAS porter du vernis à ongles.

Lavage des mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- À l'arrivée et au départ au CPE;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- Avant, pendant et après les sorties extérieures;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Soin des mains

Prendre soin de ses mains est important afin de diminuer le risque d'irritation de la peau. L'intégrité de la peau est une mesure de protection individuelle importante pour prévenir le risque de contracter des microorganismes. Aussi, une peau endommagée présente une flore cutanée modifiée et peut être associée à la transmission d'infections nosocomiales.

Voici quelques conseils pour prévenir l'irritation de la peau :

- Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon. Le lavage à l'eau et au savon est absolument nécessaire lorsque les mains sont visiblement sales.
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon.

- Privilégier une **eau tiède**, car l'eau trop chaude ou trop froide favorise les **dermatites**.
- Bien rincer.
- Pour assécher vos mains : **éponger les mains avec du papier**. **Ne pas frotter les mains** avec le papier.
- Appliquer une **crème hydratante** ou barrière lors des pauses au travail et le soir à la maison.
- Porter des gants seulement lorsque requis.
- Le gel hydroalcoolique a une efficacité variable contre certains agents infectieux.

Tousser dans le coude – étiquette respiratoire

- Rappeler à tous qu'il est important de tousser dans le pli de son coude.
- Respecter l'étiquette respiratoire (CNESST) qui consiste à :
 - Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue et utiliser des mouchoirs ou le pli de son coude replié;
 - Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
 - Se laver les mains fréquemment;
 - Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Mouchage

Lors d'un mouchage de nez, vous assurer de prendre suffisamment d'épaisseurs de papiers mouchoirs pour que les doigts ne touchent pas aux sécrétions. Jeter immédiatement le papier mouchoir dans une poubelle sans contact. Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes.

Soins aux enfants

Les soins de base comme le brossage de dents et l'application de crème solaire sont permis. Le personnel doit se laver les mains avant et après les soins et porter l'équipement de protection requis. (MF)

Vaisselle

Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation de la vaisselle souillée.

Entretien des thermomètres

Les thermomètres peuvent facilement devenir des véhicules de transmission de l'infection s'ils ne sont pas adéquatement désinfectés et rangés. Cette procédure doit être effectuée même si une enveloppe de protection en plastique est utilisée.

Distinguer les thermomètres à usage buccal ou axillaire des thermomètres à usage rectal et les destiner toujours au même usage.

Après usage :

- Essuyer avec soin le thermomètre pour enlever toute trace de lubrifiant et de sécrétions;
- Le laver délicatement à l'eau fraîche et savonneuse et bien le rincer;
- Le désinfecter en le trempant dans une solution désinfectante durant 10 minutes;
- Sécher le thermomètre et le ranger dans son étui;
- Vous laver les mains.

Besoin d'aide?

Veillez vous référer à vos associations nationales.

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCP)

www.aqcpe.com - 1 866 677-5662

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance

www.cqsepe.ca - 1 866 916-7688

Ministère de la Famille

Si vous n'avez pas obtenu réponse à vos questions, vous êtes invité à communiquer avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Question en lien avec le COVID

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site

Quebec.ca/coronavirus.

RÉFÉRENCES ET ANNEXES

Tous les documents sont disponibles dans la [Bibliothèque pour les gestionnaires sur le site internet de l'AQCPE](#)

Recommandation ou directives

- [Aide-mémoire sur les bonnes pratiques sanitaires à l'intention des services de garde éducatifs à l'enfance - installation](#) (MF)
- [Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – recommandations intérimaires](#) (INSPQ)
- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les services de garde – COVID19](#) (CNESST)
- [Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 en service de garde \(préscolaire\)](#) (INSPQ)

Affiches et documents

- [Aide à la décision](#)
- [Affiche - Comment désinfecter vos mains](#)
- [Affiche - Lavage des mains simple et efficace](#)
- [Affiche - Tousser ou éternuer sans contaminer](#)
- [Affiche - On se protège!](#)
- [Affiche - La prévention des infections : une responsabilité collective](#)
- [Affiche - Comment mettre et retirer un masque](#)
- [Affiche - Port du couvre-visage dans les lieux publics](#)
- Affiches disponibles sur le site de la [CNESST : www.cnesst.qc.ca](http://www.cnesst.qc.ca)

Informations générales

- [Symptômes de la COVID-19](#)

- [Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus](#)
- [Information pour la population](#)
- [Trousse d'information générale](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres - consignes](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres – aide à la décision](#)
- [Cheminement d'une analyse COVID-19](#)
- [Coordonnées des directeurs de Santé publique](#)

Références sur la désinfection et les mesures préventives

- Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 - *Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux*). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/az/coronavirus-2019/>
- *La santé des enfants... en services de garde éducatifs*, 2e édition, ministère de la Famille et des Aînés
- *Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains*, septembre 2018, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_controle_infections_hygiene_mains.pdf
- *Le port des gants dans les services de garde*, février 2014, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/santeseurite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no16-2/Pages/article4.aspx>
- COVID-19: choix d'une protection oculaire, 31 mars 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2956-choix-protection-oculairecovid19.pdf>

Références gouvernementales

- [Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'éclosion, prévention et risques, etc.](#)
- [Gouvernement du Canada : *Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Ressources pour les entreprises canadiennes*](#)
- [Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.](#)
- [Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.](#)
- [Santé et Services sociaux Québec : *Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19*](#)
- [Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec](#)
- [Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises \(2018\)](#)

Autres références

- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer à [notre site internet à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation »](#)
- Pour plus d'informations :
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Avis_Publicite/Pages/COVID-19_QuestionsReponses.aspx